



Paris, le 8 juin 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comité de suivi des relations commerciales : l'urgence de renforcer EGAlim

Le comité de suivi des relations commerciales se réunit aujourd'hui autour des ministres de l'Agriculture, de l'Industrie et celui des Petites et Moyennes Entreprises. Le constat est rude concernant les dernières négociations commerciales et correspond aux alertes - nombreuses - lancées par Jeunes Agriculteurs et FNSEA : une nouvelle déflation des tarifs payés aux agriculteurs et dans le même temps, les prix des produits alimentaires en magasin qui progressent, selon l'INSEE. Cherchez l'erreur ! C'est une nouvelle démonstration de la nécessité de renforcer le dispositif issu des EGAlim.

Alors que les coûts de production des agriculteurs ont bondi ces derniers mois, notamment du fait de la hausse des prix de l'alimentation animale, ce bilan des négociations commerciales montre à nouveau la totale déconnexion avec les distributeurs et le non-respect de la construction du prix en marche avant tel que prévu par la loi EGAlim. En dépit des avertissements du Gouvernement et des contrôles accrus de la DGCCRF, la pression à la baisse sur les prix d'achat de la matière première agricole demeure, ce qui met véritablement en danger notre souveraineté alimentaire.

Le message est désormais clair : la proposition de loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs ne peut plus être une option, elle doit corriger la loi EGAlim avec fermeté et ambition.

Après l'annonce du Président de la République, le 18 mai dernier, lors du Grand Rendez-Vous de la Souveraineté Alimentaire, il est de la responsabilité du Gouvernement et des parlementaires, qui se sont emparés du texte, d'en renforcer les propositions, afin que les acteurs soient véritablement en mesure d'assurer la construction du prix en marche avant, de l'agriculteur jusqu'au consommateur :

- D'une part, en ne revenant pas sur les avancées promises en termes de transparence et de non-négociabilité de la matière première agricole. Sans ces dispositifs, annoncés dans la proposition de Grégory Besson-Moreau, le mauvais jeu de dupes perdurera entre industriels et distributeurs. Ce mécanisme est l'occasion de sécuriser le prix payé aux producteurs et d'éviter que chacun ne se renvoie inlassablement la responsabilité des prix n'assurant pas un revenu digne aux agriculteurs.
- D'autre part, en renforçant la prise en compte des indicateurs de coûts de production et de marché dans les contrats. Les indicateurs sont le meilleur moyen de faire reconnaître le prix du travail des agriculteurs dans les contrats, de l'amont à l'aval. Pour que ces outils fondamentaux issus des Etats Généraux de l'Alimentation fonctionnent enfin, il est grand temps de rendre leur publication obligatoire et d'en faire la référence de la formation du prix dans les contrats.

Nous attendons de tous les acteurs, notamment du Gouvernement et des parlementaires, qu'ils soient au rendez-vous. Les agriculteurs attendent beaucoup de ce texte, le résultat se doit d'être à la hauteur !

Contacts presse :

FNSEA : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 - marion.fournier@reseaufnsea.fr

JA : Gaëtan Labardin – 07 86 22 90 67 – glabardin@jeunes-agriculteurs.fr